

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3477

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : **Rue Louis Maynard - Avenue du 8 mai 1945 - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Tranche 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2955 en date du 19 septembre 2005, a validé le programme de travaux et d'études du collecteur nord de Vaulx en Velin intitulé : restructuration du réseau d'assainissement du nord de la commune de Vaulx en Velin et du quartier Saint Jean à Villeurbanne - opération 0135 - collecteur de Vaulx en Velin portant l'individualisation de l'autorisation de programme en dépenses à 41 700 000 € HT.

La capacité de l'ouvrage est augmentée pour éviter les débordements systématiques d'eaux usées diluées (deux à quatre fois par an) et les réinfiltrations vers la nappe. Il a pour but de collecter les eaux de ruissellement de tous les sols imperméabilisés (parkings et voiries) existants et futurs et transporter, sans pertes, les effluents grâce aux respects des règles de qualité d'exécution et d'étanchéité imposées dans le dossier de consultation.

Le présent rapport a pour objet la construction d'un nouveau collecteur visitable - tranche 3 - cadre 2,50 x 3,50 mètres avec cunette ½ diamètre 800 mm - communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin - rue Louis Maynard-avenue du 8 mai 1945, à réaliser au titre de l'année 2006.

Le collecteur sera réalisé en tranchée ouverte depuis les jardins ouvriers situés rue Louis Maynard jusqu'au rond-point d'Orcha.

L'opération, estimée à 5 260 000 € HT, se décomposerait comme suit :

- travaux de construction du collecteur,
- travaux de réfection définitive de chaussée,
- travaux de réfection définitive des jardins ouvriers,
- essais techniques,
- travaux de récolement,
- coordination sécurité et protection de la santé (SPS),
- déviations réseau,
- balisage.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction du collecteur nord de Vaulx en Velin - construction d'un ouvrage visitable - tranche 3 - cadre 2,50 x 3,50 mètres avec cunette ½ diamètre 800 mm - communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin - rue Louis Maynard-avenue du 8 mai 1945.

Les travaux de construction du collecteur pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux et prestations annexes - réfections des chaussées et jardins, essais techniques, récolements, coordination SPS, déviations réseau et balisage seraient réalisés sur les marchés à bons de commande signés après appels d'offres par la Communauté urbaine pour ces travaux ou prestations.

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux de construction du collecteur seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les travaux et prestations annexes - réfections de chaussées et jardins, essais techniques, récolements, coordination SPS, déviations réseau et balisage seront réalisés sur les marchés à bons de commande signés après appels d'offres par la Communauté urbaine pour ces travaux et prestations.

5° - Les dépenses correspondantes, estimées à 5 260 000 € HT, seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée 0135 - collecteur de Vaulx en Velin - individualisée par la délibération n° 2005-2955 en date du 19 septembre 2005, à hauteur de 41 700 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,